

CONVOCATION

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

N° candidat: 02442743709

Inscription n°: 002

Session: 2025

Version 1 du 03/04/2025 à 15:38

Rectorat de Nantes **DEC 4-1** BP 72616 44326 NANTES CEDEX 3

Tél.: 02 40 37 32 67 Mél.: dec.bts@ac-nantes.fr

Né le : 26/10/2000

Identifiant National (INE): 060297568FH

MONSIEUR BERTHE Adrien Benoit Milan 31 RUE DE BELLEVUE 72380 LA GUIERCHE

Spécialité: Services informatiques aux organisations option B: Solutions logicielles et applications métiers

Veuillez vous présenter 30 minutes avant le début de chaque épreuve, aux lieux, dates et horaires indiqués ci-dessous, muni (e) de cette convocation et de votre pièce d'identité, en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans.

LPO CHEVROLLIER 2 RUE ADRIEN RECOUVREUR 49000 ANGERS

Expression et communication en langue anglaise - partie écrite - Anglais (E2-A) (écrite)	Le jeudi 15 mai 2025 à 10:30	Durée : 2H00	Salle : L021
Culture générale et expression - (E1) (écrite)	Le jeudi 15 mai 2025 à 14:30	Durée : 3H00	Salle : L021
Mathématiques pour l'informatique - (E3) (écrite)	Le vendredi 16 mai 2025 à 16:00	Durée : 2H00	Salle : L021
Culture économique, juridique et managériale pour l'informatique - (E4) (écrite)	Le lundi 19 mai 2025 à 14:00	Durée : 4H00	Salle : L021
Cybersécurité des services informatiques (spécifique à l'option) - (E7) (écrite)	Le mardi 20 mai 2025 à 14:00	Durée : 4H00	Salle : L021
Expression et communication en langue anglaise - partie orale - Anglais (E2-B) (oral)	Le jeudi 05 juin 2025 à 08:00	Durée : 0H20	
Commission : COM1			
Support et mise à disposition de services	Le jeudi 05 juin 2025 à 14:00	Durée : 0H40	

informatiques - (E5) (oral)

Commission: COM1

ESPL ANGERS 19 RUE ANDRE LE NOTRE 49000 ANGERS

Conception et développement Le jeudi 12 juin 2025 à 13:30 Durée: 0H40 d'applications - (E6) (pratique)

Commission: COM1

- -Épreuve orale ou pratique avec une date au format "du...au..." ou "à partir de ..." : prendre contact avec le centre épreuve pour connaitre la date et l'heure de passage exacte.
- -Épreuve avec centre et date "non défini" : la convocation est transmise par votre académie d'origine.

LIRE LES INSTRUCTIONS AU VERSO.

ATTENTION : Les téléphones et les montres connectées doivent impérativement être éteints et rangés dans les sacs ou remis aux surveillants durant les épreuves. Un candidat qui a gardé avec lui un téléphone ou une montre connectée, même éteint(e), en salle d'examen ou lors d'une sortie aux toilettes, sera considéré en situation de fraude.

NOTES ET RÉSULTATS sur : https://www.ac-nantes.fr/resultats-aux-examens

BTS 2025 - INSTRUCTIONS AUX CANDIDATS

PIÈCES À PRÉSENTER À CHAQUE ÉPREUVE

- Votre convocation en version papier
- Votre pièce d'identité <u>physique avec photographie</u> (la version numérique n'est pas autorisée). Les pièces d'identité expirées depuis moins de 5 ans sont acceptées
- Pour les candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuves (handicap) : courrier listant les mesures accordées

MATÉRIEL AUTORISÉ

- <u>Matériel habituel d'écriture</u> (stylo, crayon, stylos de couleur, règle, gomme, etc.). <u>Attention</u>, pour les épreuves écrites, utiliser obligatoirement un stylo à encre foncée (bleue ou noire), l'usage du stylo à encre claire et du stylo à encre effaçable est interdit.
- Matériel <u>spécifique</u>: l'éventuel matériel spécifique à apporter par le candidat pour certaines épreuves est annexé à cette convocation. Si aucun document ne figure en annexe, le candidat se présente aux épreuves avec son matériel habituel d'écriture.
- Calculatrice: pour chaque épreuve, la première page du sujet précise si la <u>calculatrice</u> est autorisée ou non (calculatrice avec le mode examen ou calculatrice « type collège »). Le mode examen ne doit pas être activé par le candidat tant que le surveillant de salle ne l'a pas demandé.

<u>ÉPREUVE OBLIGATOIRE DE LANGUE - PARTIE EXPRESSION ORALE (BTS Industriels, sanitaires et sociaux)</u>

Apporter le jour de l'épreuve les trois documents en langue étrangère qui illustrent le thème du stage ou de l'activité professionnelle qui seront supports de l'épreuve. Ces dispositions ne concernent pas les BTS FED, CIM et CRSA pour lesquels le candidat n'a rien à apporter.

DATES ET HORAIRES DES ÉPREUVES

- Epreuve orale ou pratique avec une date « du ... au ... » ou « à partir de ... » : prendre contact avec le centre épreuve pour connaître la date et l'heure de passage exactes.
- Les dates et horaires identiques, pour certaines épreuves, ne sont pas une anomalie : les épreuves seront subies les unes à la suite des autres, selon un ordre de passage qui sera indiqué dans le centre d'épreuves.

Pour les épreuves orales et pratiques, les candidats peuvent être soumis à un temps d'attente par rapport à l'heure indiquée sur leur convocation.

CANDIDAT BÉNÉFICIANT D'UN AMÉNAGEMENT D'ÉPREUVES

Les candidats bénéficiant d'un 1/3 temps supplémentaire peuvent contacter le centre d'examen pour s'assurer que les horaires de composition réserveront une pause déjeuner d'au moins une heure entre deux épreuves consécutives.

DOSSIERS PROFESSIONNELS - NON CONFORMITÉ

Pour certaines épreuves, un dossier professionnel doit être produit par le candidat avant le passage de l'épreuve. La date et les modalités de dépôt sont communiquées :

- par l'établissement de formation pour candidats scolarisés,
- par un courriel transmis via Cyclades pour les candidats individuels ou formés à distance.

L'arrêté du 22 juillet 2008 précise que le candidat dont le dossier professionnel a été déclaré " **non conforme** " ne peut pas être interrogé par le jury et se voit en conséquence attribuer la note " NV " (non valide) à l'épreuve correspondante.

Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. Dans ce cas, le diplôme ne peut pas lui être délivré. La "non-conformité" peut être prononcée dans les cas suivants : absence de dépôt, dépôt du dossier au-delà de la date fixée par l'autorité organisatrice, durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen, documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

ASSURANCE EN CAS D'ACCIDENT

Il est conseillé au <u>candidat individuel</u> de vérifier <u>auprès</u> de son <u>assurance</u> qu'il est couvert en cas d'accident survenant à l'occasion d'une épreuve de pratique professionnelle (ex : en atelier ou en laboratoire).

FRAUDE

Toute fraude ou tentative de fraude expose son auteur à des sanctions. Attention: les téléphones portables et les montres connectées doivent impérativement être éteints <u>et</u> rangés dans les sacs ou remis aux surveillants durant les épreuves. Un candidat qui a gardé avec lui une montre connectée ou un téléphone, même éteint(e), en salle d'examens ou lors d'une sortie aux toilettes, sera considéré en situation de fraude.

RÉSULTATS ET RELEVÉ DE NOTES

Résultats disponibles gratuitement sur <u>www.ac-nantes.fr/resultats-aux-examens</u>. **Aucun résultat ne sera communiqué** par téléphone.

Le relevé de notes sera mis à disposition sur l'espace CYCLADES du candidat et restera disponible jusqu'au mois de septembre de l'année suivante. Il appartient à chaque candidat de télécharger et de sauvegarder son relevé de notes pendant la période, en version numérique et/ou papier. Il n'y aura pas d'envoi postal du relevé de notes.

Candidat individuel: se connecter avec l'adresse mail et le mot de passe utilisés pour la création du compte CYCLADES. Candidat inscrit dans un établissement: se connecter avec les codes d'accès fournis par votre établissement.

RECOURS

Seules sont examinées les réclamations visant à rectifier une erreur matérielle concernant le report des notes ou le calcul des moyennes.



Liberté Égalité Fraternité

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR TRONC COMMUN Métropole

MATÉRIEL À APPORTER PAR LE CANDIDAT

<u>Épreuve</u>: LANGUE VIVANTE ÉCRITE E1 / E2 : LANGUE VIVANTE ÉCRITE NIVEAU A – ANGLAIS

Le dictionnaire unilingue est autorisé pour les spécialités suivantes :

- Communication ;
- Conseil et commercialisation de solutions techniques ;
- Gestion de la PME ;
- Gestion des transports et logistique associée ;
- Management commercial opérationnel ;
- Management en hôtellerie restauration (toutes options);
- Management opérationnel de la sécurité ;
- Services informatiques aux organisations (toutes options);
- Support à l'action managériale.

Le dictionnaire bilingue est autorisé uniquement pour les spécialités suivantes :

- Assurance;
- Banque Conseiller de clientèle ;
- Collaborateur juriste notarial ;
- Professions immobilières.

Les dictionnaires numériques sont interdits.

Tout autre document ou matériel est interdit.